



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le cinq du mois de juin à vingt heures en application de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de LES GRAS, à la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : BALANCHE Jérémie, BALLEREAU Emma, BONNET Aymeric, DROZ VINCENT Thomas, GAGNOR JACQUOT Annick, HUGUENOTTE Laurent, JACQUIN Emilie, LEVEAU Rodolphe, MARTINA Charlotte, MILLOT Jeanne, MONNIN Agnès, OPPLIGER STIVALET Fabienne et QUERRY Aurélien.

Était absent et excusé : DELCOURT Jérôme

La séance est ouverte sous la présidence de M. QUERRY Aurélien, Maire.

Le Conseil municipal désigne Mme BALLEREAU Emma en qualité de secrétaire de séance.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 17 avril 2026

Le PV est lu et approuvé à l'unanimité.

Présentation de l'association S.L.C.

Mme Martine Nicolas, ancienne élue de la commune, est intervenue afin de présenter l'association S.L.C. aux nouveaux élus du conseil municipal.

À cette occasion, elle a rappelé les objectifs de l'association, dont la vocation est d'organiser et de soutenir les animations et événements de la commune en dehors du cadre des activités municipales.

Mme Nicolas a également indiqué qu'il convenait de convoquer une assemblée générale extraordinaire afin de procéder à la mise à jour des statuts et d'adapter le fonctionnement de l'association à sa nouvelle organisation. Elle a précisé les principales démarches à entreprendre pour mener à bien cette évolution.

Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le 27 septembre 2026 se tiendront les prochaines élections sénatoriales. S'agissant d'un scrutin au suffrage universel indirect, un collège électoral doit être constitué en vue de procéder au renouvellement des mandats des 3 sénateurs du Doubs. Ce collège comprend notamment des délégués communaux.

Ainsi, toutes les communes du Doubs se réunissent le vendredi 5 juin 2026 afin de désigner leurs délégués.

Pour les communes de 500 à 1 499 habitants, le nombre de délégués titulaires à élire est fixé à trois. Le nombre de délégués suppléants est également fixé à trois.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les titulaires puis les suppléants sont élus séparément, au scrutin majoritaire à deux tours. Le panachage est autorisé et la parité n'est pas obligatoire.

Les candidatures sont individuelles et non sous forme de listes.

Le jour de l'élection sénatoriale, ils participeront au scrutin pour élire les sénateurs du département.

Sont élus titulaires :

Querry Aurélien
Huguenotte Laurent
Jacquin Emilie

Sont élus suppléants

Ballereau Emma
Balanche Jérémie
Droz Vincent Thomas

Désignation du correspondant défense CORDEF (DCM)

Dans le cadre du renforcement du lien entre la Nation et les armées, chaque commune est invitée à désigner un Correspondant Défense (CORDEF) parmi les membres du conseil municipal.

Le Correspondant Défense est un élu municipal désigné sur proposition du Maire et par délibération du Conseil municipal. Il constitue un relais d'information et d'action sur les questions de défense, de citoyenneté et de mémoire.

Ses principales missions sont les suivantes :

- Informer la population sur les enjeux de défense et les dispositifs d'engagement ;
- Sensibiliser les jeunes aux valeurs de la République, au parcours de citoyenneté et aux métiers des armées ;
- Participer aux actions mémorielles et patriotiques organisées sur la commune.

Il bénéficie de l'accompagnement du délégué militaire départemental et des services de l'État pour l'exercice de ses missions.

Le Conseil municipal est invité à procéder à la désignation du Correspondant Défense de la commune.

Pour 13 voix pour et 1 voix contre,

M. Querry Aurélien est désigné correspondant défense.

DCM n° 02062026.

Évolution de la grille tarifaire du périscolaire (DCM)

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2026-2027, l'ADAEJ du Doubs propose une évolution de la grille tarifaire applicable aux services périscolaires et à l'ALSH.

La grille actuellement en vigueur comporte 5 tranches de quotient familial, dont une dernière tranche unique pour les quotients supérieurs à 2 000 €.

Or, cette catégorie regroupe aujourd'hui un nombre important de familles (**26 familles**), avec des situations financières parfois très différentes. L'ADAEJ estime donc nécessaire d'affiner cette tranche afin de mieux répartir l'effort contributif.

Évolution proposée

La principale modification consiste à créer une tranche supplémentaire en scindant l'actuelle tranche « supérieur à 2 000 € » en deux catégories distinctes :

- **2 000 € à 3 999 €** : 11 familles concernées ;
- **4 000 € et plus** : 15 familles concernées.

La nouvelle grille comprendrait ainsi 6 tranches de quotient familial au lieu de 5 actuellement.

Incidences tarifaires

Les tarifs des tranches les plus basses restent globalement inchangés, afin de préserver l'accessibilité du service pour les familles aux revenus modestes.

L'évolution tarifaire concerne principalement les tranches supérieures, avec une augmentation progressive des participations sur l'ensemble des prestations périscolaires.

Le prix du **repas reste à 5,50 €** pour toutes les tranches.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'évolution de la grille tarifaire du service périscolaire proposée par l'ADAEJ du Doubs, applicable à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la proposition par 6 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions.

DCM n° 03062026

Accueil des enfants de Grand'Combe-Châteleu à l'ALSH pendant les vacances scolaires

M. le Maire rappelle que les enfants de la commune de Grand'Combe-Châteleu ont, par le passé, bénéficié d'un accueil au sein de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) durant les vacances scolaires.

Afin de répondre aux besoins des familles concernées, le Conseil municipal évoque la possibilité de rétablir cet accueil et de permettre à nouveau l'inscription des enfants de Grand'Combe-Châteleu au sein de la structure.

À l'issue des échanges, il est convenu d'aborder ce sujet lors d'une prochaine rencontre avec l'ADAEJ afin d'étudier les conditions dans lesquelles cet accueil pourrait être de nouveau mis en place.

Attribution de la location de la parcelle communale AB 204 – Le Roucholle (DCM)

M. le Maire informe le Conseil municipal que la commune a procédé à un appel à candidatures pour la location de la parcelle communale cadastrée AB 204, dite « Le Roucholle », destinée au pâturage de chevaux.

Cet appel à candidatures a fait l'objet d'un affichage en mairie. À l'issue de la période de publicité, une seule candidature a été reçue dans les délais impartis, celle de Mme Anne GARNACHE.

Après examen de cette candidature, le Conseil municipal décide d'attribuer la location de la parcelle AB 204 à Mme Anne GARNACHE dans le cadre d'une convention d'occupation précaire établie aux conditions fixées par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution de la location de la parcelle à Mme Anne GARNACHE et autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

DCM n°04062026

Futur exploitant du bar-restaurant du bâtiment Pariney

Dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment communal Pariney et de l'aménagement du futur bar-restaurant, le Conseil municipal a procédé à un échange concernant les candidatures reçues.

À l'issue des discussions, les élus ont décidé de convier les trois candidats à une prochaine réunion afin qu'ils présentent individuellement leur projet d'exploitation, leurs motivations et les orientations envisagées pour l'établissement.

Ces auditions permettront au Conseil municipal d'apprécier chaque candidature et de disposer des éléments nécessaires avant de se prononcer sur le choix du futur exploitant lors d'une prochaine séance.

Désignation des élus non communautaires aux commissions communautaires (DCM)

M. le Maire rappelle que, par délibération n° CCVM2026/010408b du 1er avril 2026, le Conseil communautaire a validé l'ouverture de ses commissions thématiques à un élu municipal non communautaire au maximum par commune membre et par commission, sans voix délibérative. Il appartient aux conseils municipaux de désigner les représentants appelés à siéger au sein de ces commissions.

Après présentation des six commissions communautaires et de leurs domaines de compétence, le Conseil municipal procède à la désignation de ses représentants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de désigner :

- Commission n° 1 – Attractivité économique, agriculture et formation : M. Thomas DROZ VINCENT ;
- Commission n° 2 – Tourisme, sports et rayonnement du territoire : Mme Fabienne OPPLIGER-STIVALET ;

- Commission n° 3 – Aménagement du territoire et transition écologique : Mme Charlotte MARTINA ;
- Commission n° 4 – Gestion des ressources et des infrastructures : M. Thomas DROZ VINCENT ;
- Commission n° 5 – Solidarités, culture et services à la population : Mme Emma BALLEREAU ;
- Commission n° 6 – Administration générale, finances et affaires extérieures : Mme Agnès MONNIN.

Le Conseil municipal approuve ces désignations à l'unanimité.

DCM n°01062026

Compte rendu des commissions

Commissions Bâtiment

- L'entreprise Chatelain à Villers-le-Lac a été retenue pour la rénovation des sols dans l'appartement n°1 de la Mairie pour un montant de 3938,52 €.
- L'entreprise Passion Cuisine du Russey a été retenue pour l'installation d'une nouvelle cuisine dans l'appartement n°1 de la Mairie pour un montant de 4075,00 €.
- Devis de l'entreprise Garnache pour la réparation de la Charpente au bâtiment de la Poste pour un montant de 4963,20 €.

Commission Voirie, Réseaux, Eau, Eclairage

Une fuite a été constatée aux Jean-Jacquots, entraînant une perte d'environ 14 m³ d'eau par jour. Un devis d'un montant de 8 156,40 € a été établi par l'entreprise Jacquet de Ville du Pont et signé pour la réparation.

Divers et courriers

Label Villes et Villages Fleuris

Le dossier de présentation, qui devra être transmis en amont de la visite du jury, a été présenté au conseil. La personne en charge de l'embellissement a été désignée : il s'agit de Mme Oppliger Stivalet Fabienne.

Location des salles communales

Les personnes en charge des réservations de la salle du stade de football et de la salle du foyer des Rosillards ont été désignées. Il s'agit de Mme Gagnor Annick et de M. Bonnet Aymeric.

Cimetière

La personne en charge du cimetière a été désignée : il s'agit de M. Balanche Jérémie.

Communication

La personne référente en matière de communication a été désignée : il s'agit de M. Delcourt Jérôme. Pour des raisons techniques, la Fête de la Musique, initialement prévue le samedi 20 juin, n'aura pas lieu cette année.

Les Fûts auront lieu au stade de foot le samedi 5 septembre.

Le prochain conseil municipal est fixé le jeudi 2 juillet 2026 à 20h00

La séance est levée à 23h30.



**Le Maire,
QUERRY Aurélien**